

Province de Québec
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 14 décembre 2015 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers : Serge Villeneuve, Yohan Cardinal, Serge Gauthier et Rhéal Giroux.

Absences motivées : Jean-Yves Pagé et Claude Joubert.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Madame la mairesse, Françoise Giroux.

Est également présente : Diane Leduc, Directrice générale.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 novembre 2015.
5. Parole à l'assistance
6. Rapport
 - 6.1 De l'inspecteur en bâtiment
 - 6.2 De l'inspecteur municipal
 - 6.3 Du directeur des incendies
 - 6.4 Du maire – Voir feuille de plénière
 - 6.5 Des conseillers
7. Finances
 - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 9873 à 9899 au montant de 11 857.48 \$ et les prélèvements numéro 1522 à 1544 au montant de 11 457.23 \$, adoption des comptes à payer au 30 novembre 2015 au montant de 26 940.68 \$ et des salaires payés pour un montant de 29 332.37 \$.
8. Correspondance
9. Suivi des dossiers
10. Avis de motion
 - 10.1 Avis de motion – Règlement fixant le tarif pour le service des eaux usées.
 - 10.2 Avis de motion – Règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlement d'emprunt 2008-14 et 2006-06 pour l'infrastructure des eaux usées.
 - 10.3 Avis de motion – Règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2002-04 et 2004-02 pour le raccordement des puits d'eau potable.
 - 10.4 Avis de motion – Règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2000-06 et 2000-08 pour l'amélioration du réseau d'aqueduc.
 - 10.5 Avis de motion – Règlement fixant le tarif pour le service d'aqueduc.
 - 10.6 Avis de motion – Règlement fixant le tarif pour la cueillette des déchets et recyclage.
 - 10.7 Avis de motion – Règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts du règlement d'emprunt 2010-08 pour la réalisation de travaux de reconstruction des services publics et

Province de Québec
Municipalité de Fassett

de la chaussée : Route 148. Rue Thomas et rue Lafleur.

11. Résolutions

- 11.1 Adoption du règlement numéro 2015-11 relatif au traitement des élus municipaux.
- 11.2 Déclaration des intérêts pécuniaires.
- 11.3 Paiement de 50% de la facture à Hélène Lalonde pour achat d'un ordinateur.
- 11.4 Acceptation de l'entente intermunicipale relative à la mise en place d'un service régional de formation des pompiers.
- 11.5 Nomination d'un pro-maire pour 2016.
- 11.6 Calendrier 2016 des séances du conseil municipal.
- 11.7 Horaire pour la période des fêtes.
- 11.8 Paiement de facture à Asphalte Raymond inc. pour la réparation des rues.
- 11.9 Subvention de 15 000 \$ du Ministère des Transports.
- 11.10 Renouvellement du contrat de service avec la firme d'avocats Caza, Marceau, Soucy et Boudreau.
- 11.11 Changement de signatures autorisées – Caisse Desjardins.
- 11.12 Demande de permis dans le cadre du PIIA – 45, rue Principale.
- 11.13 Renouvellement de l'entente incendie avec Montebello.
- 11.14 Paiement de facture avec le surplus cumulé.
- 11.15 Nomination d'un conseiller responsable du Comité Action Loisirs de Fassett.
- 11.16 Annulation de la résolution numéro 2015-05-097.
- 11.17 Paiement d'une facture à même le surplus cumulé.
- 11.18 Don pour la 148 en folie, édition 2016.
- 11.19 Adoption de l'activité financière au 30 novembre 2015.

12. Varia

13. Questions posées par les membres

14. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la mairesse, Françoise Giroux, déclare l'assemblée ouverte à 19h30.

2015-12-179

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Yohan Cardinal que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2015-12-180

Approbation du procès-verbal du 9 novembre 2015.

Il est proposé par Serge Gauthier que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 novembre 2015 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

► **PAROLE À L'ASSISTANCE**

► **RAPPORT**

- **De l'inspecteur en bâtiment**

Voir rapport

- **De l'inspecteur municipal**

Réparer les bandes à la patinoire.

Daniel a pris une semaine de vacance.

Faire une entrée pour aller aux feuilles en brouette aux citoyens.

Réparer la clôture et le cabanon pour les huiles usées.

Changer l'huile de la pépinière, du GMC et du tracteur.

Branchement final des égouts du 50, rue Principale.

Poser un regard pluvial près du 8, rue Kemp pour drainer des terrains.

Isoler vanne et purge à la fin du réseau d'aqueduc côté Bonsecours.

Trouver et allonger plusieurs boîtes de service d'aqueduc.

Réparer descente publique avec Émilio Séguin.

Enlever boue sur chemin Prud'homme.

Enlever les gloires du matin pour ramasser les graines.

Vider et nettoyer le regard de transfert eaux usées.

Aller chercher le sapin et des décorations de Noël.

Nettoyer regard pluvial et changer grillage à la poste office.

- **Du directeur des incendies**

4 Novembre : Pratique autopompe et borne sèche, 4 pompiers présents.

5 Novembre : J'ai fait partie du comité de sélection du devis de formation.

13 Novembre : Accident sortie de route près du 836, Notre-Dame à Bonsecours, 6 pompiers présents.

16 Novembre : Alarme incendie au 230, rue Principale, 3 pompiers, appel annulé sur les lieux.

17 Novembre : Alarme incendie au 443, rue Notre-Dame à Montebello, 4 pompiers présents. Alarme déclenché par l'employé en brûlant de l'encens.

18 Novembre : Pratique APRIA, nœuds, échelles, branchement à la borne, 4 pompiers présents.

23 Novembre : Alarme incendie au 610, rue Champlain à Montebello. Alarme déclenché par la fournaise fumée et odeur de plastique brûlé.

24 Novembre : Rencontre du CSI à la MRC Papineau.

25 Novembre : Aller au conseil des maires pour la formation.

27 Novembre : Incendie de bâtiment au 800, Rte 323 à Montebello. Feu allumé par des travaux de coupe de fer effectué la veille. 10 pompiers présents.

- **Du maire**

Aucun.

- **Des conseillers**

Serge Villeneuve est allé à une réunion du budget du HLM.

Serge Gauthier a fait la tournée des infrastructures de la municipalité avec les deux nouveaux conseillers.

2015-12-181

Approbation des dépenses et adoption des comptes à payer au 30 novembre 2015 et des salaires payés pour un montant de 29 332.37 \$.

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu ;

QUE les comptes (annexe A – DU 01-11-2015 AU 30-11-2015) payés par les chèques numéros 9873 à 9899 au montant de 11 857.48 \$ ainsi que des prélèvements automatiques numéro 1522 à 1544 pour un montant de 11 457.23 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).

Salaires du 1^{er} au 30 novembre 2015 : 29 332.37 \$.

Adopté à l'unanimité.

Certificat de fonds suffisants

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les fins desquelles ces dépenses sont projetées par le conseil de la municipalité de Fassett.

Diane Leduc, directrice générale

► **CORRESPONDANCE**

Voir tableau.

► **SUIVI DES DOSSIERS**

2015-12-182

Avis de motion – Règlement fixant le tarif pour le service des eaux usées.

Avis de motion est donné par Rhéal Giroux de la présentation à une assemblée ultérieure d'un Règlement fixant le tarif pour le service d'égout et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

Adopté à l'unanimité.

2015-12-183

Avis de motion – Règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprun 2008-14 et 2006-06 pour l'infrastructure des eaux usées.

Avis de motion est donné par Serge Villeneuve de la présentation à une assemblée ultérieure d'un Règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2008-14 et 2006-06 pour l'infrastructure des eaux usées et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

Adopté à l'unanimité.

2015-12-184

Avis de motion – Règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2002-04 et 2004-02 pour le raccordement des puits d'eau potable.

Avis de motion est donné par Serge Gauthier de la présentation à une assemblée ultérieure d'un Règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2002-04 et 2004-02 pour le raccordement des puits d'eau potable et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

Adopté à l'unanimité.

2015-12-185

Avis de motion – Règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2000-06 et 2000-08 pour l'amélioration du réseau d'aqueduc.

Avis de motion est donné par Yohan Cardinal de la présentation à une assemblée ultérieure d'un Règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2000-06 et 2000-08 pour l'amélioration du réseau d'aqueduc et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

Adopté à l'unanimité.

2015-12-186

Avis de motion – Règlement fixant le tarif pour le service d'aqueduc.

Avis de motion est donné par Serge Villeneuve de la présentation à une assemblée ultérieure d'un Règlement fixant le tarif pour le service d'aqueduc et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

Adopté à l'unanimité.

2015-12-187

Avis de motion – Règlement fixant le tarif pour la cueillette des déchets et recyclage.

Avis de motion est donné par Serge Gauthier de la présentation à une assemblée ultérieure d'un Règlement fixant le tarif pour le service de la cueillette des déchets et le recyclage et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

Adopté à l'unanimité.

2015-12-188

Avis de motion – Règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts du règlement d'emprunt 2010-08 pour la réalisation de travaux de reconstruction des services publics et de la chaussée, Route 148, rue Thomas et Lafleur.

Avis de motion est donné par Serge Villeneuve de la présentation à une assemblée ultérieure d'un Règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts du règlement d'emprunt 2010-08 pour la réalisation de travaux de reconstruction des services publics et de la chaussée, Route 148, rue Thomas et Lafleur et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la

demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

Adopté à l'unanimité.

2015-12-189

Adoption du règlement numéro 2015-11 relatif au traitement des élus municipaux.

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Fassett est conscient que la capacité de payer des contribuables de Fassett est moins grande que celle de la majorité des municipalités ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'abroger et remplacer tous les règlements concernant la rémunération des élus par ce règlement;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné au préalable lors de la séance du conseil de la Municipalité de Fassett tenue le 10 août 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

QUE le présent règlement soit adopté :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 ABROGATION

Le présent règlement abroge le règlement numéro 2014-09 relatif au traitement des élus municipaux.

ARTICLE 3 RÉMUNÉRATION – ALLOCATION DE DÉPENSES - MAIRE

La rémunération du maire est de dix mille cent neuf dollars et soixante-quatorze cents (10 109.74 \$) pour l'exercice financier 2016 et l'allocation de dépenses du maire est de cinq mille cinquante-quatre dollars et quatre-vingt-treize cents (5 054.93 \$)

Le paiement de ces rémunérations et allocations de dépenses sera fait sur une base mensuelle.

ARTICLE 4 RÉMUNÉRATION – ALLOCATION DE DÉPENSES - CONSEILLERS

La rémunération des conseillers est de trois mille trois cent soixante-neuf dollars et quatre-vingt-quinze cents (3 369.95 \$) pour l'exercice financier 2016 et l'allocation de dépenses des conseillers est de mille sept cent vingt-cinq dollars et quarante-quatre cents (1 725.44 \$)

Le paiement de ces rémunérations et allocations de dépenses sera fait sur une base mensuelle.

ARTICLE 5 RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE

Une rémunération additionnelle annuelle est accordée en faveur du maire suppléant et des membres de comités selon les modalités suivantes :

- a. La rémunération additionnelle annuelle pour le maire suppléant sera de 632.71 \$.
- b. La rémunération additionnelle sera de 25,00 \$ par séance pour des réunions de travail et un maximum de deux par mois.

ARTICLE 6 INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DE BASE

Pour chaque exercice financier suivant celui de l'adoption du présent règlement, la rémunération de base et l'allocation additionnelle seront indexées selon l'indice des prix à la consommation. Cette augmentation pourrait être annulée par simple résolution du conseil.

ARTICLE 7 REMPLACEMENT DU MAIRE PAR LE MAIRE SUPPLÉANT

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente jours en permanence, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

ARTICLE 8 ALLOCATION DES DÉPENSES

En plus de la rémunération ci-haut fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération, abstraction faite de l'excédent prévu à l'article 20 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, jusqu'à concurrence du maximum prévu à l'article 22 de cette loi.

Toutefois, dans le cas du maire, lorsque le montant égal à la moitié de celui de la rémunération prévue aux articles 12 et 13 de la Loi sur le traitement des élus municipaux excède le maximum prévu à l'article 22 de cette loi, l'excédent lui est versé à titre de rémunération plutôt que d'allocation de dépenses.

En aucun temps le total de la rémunération de base et de toute rémunération additionnelle d'un conseiller ne peut excéder 90% du total de la rémunération de base et de toute rémunération additionnelle du maire

ARTICLE 9 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES – AUTORISATION PRÉALABLE

Selon l'article 25 et suivants de la Loi, les dépenses réellement encourues par les membres du conseil dans l'exercice de leurs fonctions, leur seront remboursées en autant que ces dépenses auront été préalablement autorisées par le conseil. Les pièces justificatives seront exigées à cette fin.

ARTICLE 10 EFFET

Les montants décrétés par le présent règlement soit actif au 1^{er} janvier 2016.

ARTICLE 11 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Françoise Giroux, mairesse

Diane Leduc, Directrice générale

Adopté à l'unanimité.

2015-12-190

Déclaration des intérêts pécuniaires.

Afin de se conformer à l'article 357 de la LERM, madame Françoise Giroux, mairesse, messieurs les conseillers, Serge Villeneuve, Yohan Cardinal, Serge

Gauthier et Rhéal Giroux procèdent au dépôt de leurs déclarations d'intérêts pécuniaires.

Adopté à l'unanimité.

Serge Gauthier se retire de son siège.

2015-12-191

Paiement de 50% de la facture à Hélène Lalonde pour achat d'un ordi.

ATTENDU QU' Hélène Lalonde est de garde une semaine sur deux;

ATTENDU QU' elle a besoin d'un ordinateur pour vérifier les pompes du bassin d'eau potable;

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu ;

QUE le conseil municipal de Fassett accepte de payer 50 % de la facture de 412.76 \$ taxes incluses pour l'achat d'un ordinateur à Hélène Lalonde, soit un montant total de 206.38 \$

Adopté à l'unanimité.

Serge Gauthier réintègre son siège.

2015-12-192

Acceptation de l'entente intermunicipale relative à la mise en place d'un service régional de formation des pompiers.

ATTENDU les pouvoirs accordés aux municipalités locales pour conclure une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité

régionale de comté dont le territoire comprend le leur, l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence, conformément aux articles 569.0.1 et suivants *du Code municipal du Québec*, ainsi que l'article 468. faisant référence à la *Loi sur les cités et villes du Québec*;

ATTENDU QUE les objectifs des municipalités locales et de la MRC sont de bénéficier d'un service régional de formation accessible et adapté aux besoins des services de sécurité incendie du territoire en fonction de la proximité du service de formation et d'un coût abordable pour les municipalités locales;

ATTENDU QU' un délai de soixante (60) jours est accordé aux municipalités locales afin qu'elles puissent émettre leur position à l'égard du projet d'entente intermunicipale visant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers, conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec*. La date indiquée à l'intérieur de l'échéancier soumis à cet égard est le 25 janvier 2016;

ATTENDU le projet d'entente intermunicipale visant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers, déposé dans le cadre de la présente séance et faisant partie intégrante de la résolution;

ATTENDU la résolution numéro 2015-11-195, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 25 novembre 2015, autorisant l'envoi du projet d'entente intermunicipale aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC pour considération;

Il est proposé par Rhéal Giroux et résolu ;

Province de Québec
Municipalité de Fassett

- QUE le Conseil de la Municipalité de Fassett confirme, par le biais de la présente résolution, son intérêt à conclure une entente avec la MRC de Papineau, à titre de municipalité membre de ladite entente, dans le cadre de la mise en place d'un service régional de formation des pompiers, conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec*;
- QUE le Conseil de la Municipalité de Fassett autorise le maire ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;
- ET QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

2015-12-193

Nomination d'un maire suppléant pour 2016.

Il est proposé par Yohan Cardinal et résolu;

- QUE monsieur Serge Gauthier soit nommé maire suppléant pour l'année 2016 ;
- ET QUE le maire suppléant soit et est autorisé à remplacer la mairesse à la MRC de Papineau lorsqu'elle est absente, lui donnant droit de vote.

Adopté à l'unanimité.

2015-12-194

Calendrier 2016 des séances du conseil municipal.

- CONSIDÉRANT l'article 148 du Code municipal du Québec, établissant l'obligation par les municipalités d'établir, par résolution, avant le début de chaque année civile, un calendrier des séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chaque séance;

Il est proposé par Yohan Cardinal et résolu :

- QUE le Conseil adopte le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016, qui se tiendront le lundi, ou le mardi si le lundi est férié, et qui débiteront à 19h30;
- 11 janvier
 - 08 février
 - 14 mars
 - 11 avril
 - 09 mai
 - 13 juin
 - 11 juillet
 - 08 août
 - 12 septembre
 - 11 octobre (mardi)
 - 14 novembre
 - 12 décembre

- QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la Directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité;

Adopté à l'unanimité.

2015-12-195

Horaire pour la période des fêtes.

ATTENDU QUE la Directrice générale propose que pour la période des Fêtes, le bureau municipal soit fermé du 21 décembre 2015 au 1^{er} janvier 2016 inclusivement;

Il est proposé par Rhéal Giroux et résolu :

QUE le conseil municipal entérine cette proposition et adopte donc l'horaire proposé

Adopté à l'unanimité.

2015-12-196

Paiement de facture à Asphalte Raymond inc. pour la réparation des rues.

ATTENDU QUE le Directeur des travaux publics, Daniel Bisson, est allé en soumission auprès de 2 entrepreneurs pour la réparation d'asphalte de certaines rues;

ATTENDU QUE la soumission a été envoyée sur invitation à deux entrepreneurs soit : Asphalte Raymond inc. et Asphalte et Pavage RF;

ATTENDU QUE la soumission d'Asphalte Raymond inc. était plus basse ;

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu;

QUE la municipalité de Fassett utilise un montant 10 290.00 \$ taxes en sus de la subvention du PARRM pour le reprofilage de l'asphalte de certaines rues.

Adopté à l'unanimité.

2015-12-197

Subvention de 15 000 \$ du Ministère des Transports.

ATTENDU QUE les travaux d'amélioration des rues Boucher, Charles, Gendron, Kemp, Lafleur, Lalonde, Racicot, Thomas et chemin Prud'homme ont été effectués conformément au dossier no 00023355-1 – 80005 (07) – 2015-07-03-37;

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett entérine les dépenses pour les travaux déjà réalisés dans le cadre d'une subvention du Ministère des Transports pour un montant maximal de 15 000 \$ conformément aux stipulations dudit Ministère;

ET QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Adopté à l'unanimité.

2015-12-198

Renouvellement du contrat de service avec la firme d'avocats Caza, Marceau, Soucy et Boudreau.

ATTENDU QUE des décisions du conseil sont sujet à des conséquences graves pour le futur et qu'un avis juridique peut éviter ce genre de conséquences;

ATTENDU QUE le contenu de règlements passés et futurs peuvent nécessiter une analyse plus approfondie par des gens de loi;

Province de Québec
Municipalité de Fassett

ATTENDU QUE la firme d'avocats Caza Marceau Soucy Boudreau nous fait une offre de service de 400 \$ par année pour des consultations téléphoniques illimitées par la Directrice générale ou la mairesse;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Fassett a accepté de donner le contrat à la firme d'avocats Caza, Marceau, Soucy et Boudreau pour l'année 2015;

Il est proposé par Rhéal Giroux et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett renouvelle le contrat de service à firme d'avocats Caza, Marceau, Soucy et Boudreau pour l'année 2016 au montant de 400 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

2015-12-199

Changement de signatures autorisées – Caisse Desjardins.

Il est proposé par Yohan Cardinal et résolu;

QUE la mairesse ou le maire suppléant et la Directrice générale soient les représentants de la Municipalité de Fassett à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants au nom de la Municipalité :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièces justificatives;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité.

La Directrice générale exercera seule les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité :

- Concilier tout compte relatif aux opérations de la Municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante

- Sous la signature de deux (2) d'entre eux, étant entendu que la signature de la Directrice générale doit toujours paraître.

Les signatures autorisées sont :

Diane Leduc, Directrice générale
Françoise Giroux, mairesse
Serge Gauthier, maire suppléant

Adopté à l'unanimité.

2015-12-200

Demande de permis dans le cadre du PIIA – 45, rue Principale.

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean-Guy Parisien locataire du 45 rue Principale dépose une demande relative à l'installation des enseignes et des travaux de rénovations extérieur à la propriété du 45, rue Principale, assujettis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE Jean-Marc Ouelette (Propriétaire) autorise l'ensemble des travaux relative au bâtiment à la propriété du 45, rue

Province de Québec
Municipalité de Fassett

Principale, assujettis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu ;

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver cette demande (PIIA 2015-0004), tel que présenté, soit les enseignes suivantes et les travaux de rénovations extérieur;

- L'installation de trois (3) enseignes, sur une structure en saillie sur le mur de la façade du bâtiment, et pourvue d'un encadrement de couleur blanc;
- L'agrandissement et installation d'une porte de garage sur le mur de façade pourvue d'un encadrement de couleur blanc;
- L'installation d'une porte de 36 pouces sur le mur latérale gauche pourvue d'un encadrement de couleur blanc;

ET QUE ces travaux sont conformes aux objectifs et critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Adopté à l'unanimité.

2015-12-201

Renouvellement de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture automatique mutuelle de services entre la Municipalité de Fassett et la Municipalité de Montebello.

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu ;

QUE le conseil municipal de Fassett accepte les termes et conditions de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture automatique mutuelle de services entre la Municipalité de Fassett et la Municipalité de Montebello comme si elle était ici au long reproduite ;

QUE le conseil municipal de Fassett conclue cette entente et autorise la mairesse Françoise Giroux ou le maire suppléant monsieur Serge Gauthier et la Directrice générale Diane Leduc à signer pour et au nom de la Municipalité de Fassett ladite entente.

Adopté à l'unanimité.

2015-12-202

Paiement de facture avec le surplus cumulé.

ATTENDU les termes de la résolution numéro 2015-03-058 concernant l'octroi du contrat pour l'étude dans le dossier de la terre municipale à la Firme d'avocats Caza, Marceau, Soucy et Boudreault, facture numéro 13623 au montant de 579.50 \$ taxes en sus;

ATTENDU les termes de la résolution numéro 2015-04-075 concernant la rédaction d'un règlement et d'une entente à la Firme d'avocats Caza, Marceau, Soucy et Boudreault, facture numéro 13220 au montant de 4 621.69 \$ taxes en sus;

ATTENDU les termes de la résolution numéro 2015-03-062 concernant l'octroi du contrat pour la présence d'amiante et étude de l'air au centre communautaire à la compagnie MHV Services d'hygiène industrielle, facture numéro 9752 au montant de 5 635.73 \$ taxes en sus;

Province de Québec
Municipalité de Fassett

ATTENDU les termes de la résolution numéro 2015-05-106 concernant l'arpentage du terrain au Sud de l'autoroute 50 et à l'Est de la Montée Fassett à François Gauthier, Arpenteur géomètre, facture numéro G3955 au montant de 4 800.00 \$ taxes en sus;

ATTENDU les termes de la résolution numéro 2015-06-117 concernant l'octroi du contrat pour la préparation du dossier à présenter à la CPTAQ au Groupe BC2, facture numéro 11340 au montant de 1 074.84 \$ taxes en sus, facture numéro 11677 au montant de 3 462.50 \$ taxes en sus, facture numéro 11834 au montant de 1 505.90 \$ taxes en sus, facture numéro 12068 au montant de 1 812.50 \$ taxes en sus;

Il est proposé par Yohan Cardinal et résolu ;

QUE le paiement de ces factures soit fait à partir du surplus cumulé ;

ET QUE les autres termes des résolutions demeurent inchangés.

Adopté à l'unanimité.

2015-12-203

Nomination d'un conseiller responsable pour le Comité Action Loisirs de Fassett.

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu ;

QUE le conseil municipal de Fassett nomme monsieur Serge Gauthier comme responsable du Comité Action Loisirs de Fassett.

Adopté à l'unanimité.

2015-12-204

Annulation de la résolution numéro 2015-05-097.

ATTENDU QUE la résolution numéro 2015-05-097 était pour augmenter les heures de travail de l'inspectrice en bâtiment pour la grande charge de travail sur le dossier du dézouage de la montée Fassett;

ATTENDU QUE le dézouage de la montée Fassett n'a pas été accepté par la CPTAQ pour le moment;

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett a un grand manque à gagner dû à des subventions moindres que les années antérieures;

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu :

QUE le Conseil municipal de Fassett annule la résolution numéro 2015-05-097;

ET QUE les heures de l'inspectrice en bâtiment redeviennent à 7.5 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2016;

Adopté à l'unanimité.

2015-12-205

Paiement d'une facture à même le surplus cumulé.

ATTENDU QU' un montant de 7 750.00 \$ concernant la réforme cadastrale avait été budgété pour l'année 2015;

ATTENDU QUE ce montant avait été budgété à même le surplus cumulé;

Il est proposé par Yohan Cardinal et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la Directrice générale à payer la facture à Servitech à même le surplus cumulé.

Adopté à l'unanimité.

2015-12-206

Don pour la 148 en folie, édition 2016.

ATTENDU QUE l'activité de la 148 en folie a été un franc succès l'an passé en 2015;

ATTENDU QU' il y a des dépenses et aucun revenu pour cette activité ;

ATTENDU QUE l'évènement vise la promotion des commerces des municipalités de la route 148;

Il est proposé par Yohan Cardinal et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett accepte de remettre un montant de 200.00 \$ pour couvrir une partie des dépenses pour la 148 en folie, édition 2016.

Adopté à l'unanimité.

2015-12-207

Adoption de l'activité financière au 30 novembre 2015.

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett accepte l'état des activités financières tel que présenté sujet à la vérification du vérificateur de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

Varia

Plaisirs d'hiver 2015-2016 aura lieu les 29 et 30 janvier 2016.

Rencontre préparatoire pour le groupe Patro (Les Belges).

Demande de mise au point pour la location de la salle communautaire.

Demande de réparation de fissures sur le terrain de tennis.

Demande pour le ski Seigneurie.

Pacte rural PNR3.

Question posées par les membres.

Aucunes

2015-12-208

Levée de l'assemblée

21h24 Il est proposé par Serge Villeneuve que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.